

1.3 - Règlement intérieur

1.3.3 - Navettes estivales lac Genin et Lac de Nantua

ARTICLE 1 : Fonctionnement des navettes estivales

Les navettes estivales fonctionnent sur réservation du mardi au samedi pendant les vacances scolaires d'été et selon les horaires suivants :

HORAIRES du mardi au samedi		
GARE OYONNAX	LAC GENIN	GARE OYONNAX
10:35	10:55	11:15
14:05	14:25	14:45
17:05	17:25	17:45

HORAIRES du mardi au samedi		
GARE OYONNAX	LAC NANTUA	GARE OYONNAX
12:30	13:00	13:30
17:45	18:30	19:00

A noter pour les navettes Lac de Nantua, Le retour à 18h30 depuis Nantua suit l'itinéraire de la ligne 1, desservant les arrêts compris entre Bellignat et Arbent.

ARTICLE 2 : Tarifs et Titres de transport

L'achat des titres "Lac Genin" et « Lac Nantua » se font uniquement en agence :

- ticket unité : 1,50 €
- ticket aller/retour : 2,50 €
- ticket famille (dès 3 personnes) : 2,00 €

Les différents titres Duobus ne sont pas valables sur cette ligne.

Les titres "Lac Genin" et « Lac de Nantua » n'ouvrent pas droit à la correspondance sur le réseau Duobus.

Les enfants doivent être munis d'un titre de transport à partir de 5 ans.

ARTICLE 3 : Réservation du transport

3.1. Tout déplacement doit être réservé au plus tard la veille avant 15h. La réservation est ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h, tous les jours sauf le samedi, dimanche et jours fériés.

3.2. Lors de votre réservation, veuillez nous informer des éléments suivants :

- Si vous nécessitez un fauteuil roulant pour votre déplacement ;
- Si vous êtes accompagné d'un animal d'aide à la personne, ou d'un animal de petite taille voyageant dans un panier (seuls animaux acceptés à bord de la navette)

3.3. En raison de la capacité d'accueil du véhicule affecté aux navettes estivales, le nombre maximal de personnes transportées est limité à 30.

ARTICLE 4 : Prise en charge des usagers

- L'utilisateur doit se tenir prêt 5 minutes avant l'heure de la navette et être muni de son titre de transport acheté à l'agence commerciale (pas de vente à bord du bus) ;
- Le conducteur ne pourra pas prendre les passagers non munis de titres de transport ;
- Les bagages de taille standard (sac de voyage, valises, etc...) sont autorisés et limités à 1 personne.

ARTICLE 5 : Annulation par les usagers

- L'annulation d'une réservation par les usagers se fera auprès de l'exploitant, au plus tard la demi-journée avant l'horaire réservé. Exemple, pour annuler un déplacement programmé dans l'après-midi, veuillez appeler l'exploitant au 04 74 77 51 51 le matin, et la veille avant 18h pour un déplacement programmé en matinée. La réservation est ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h, tous les jours sauf le samedi, dimanche et jours fériés ;
- En cas d'imprévu de dernier moment (maladie, etc...), l'utilisateur devra annuler sa réservation auprès de l'exploitant au minimum 1 heure avant la réservation afin de pouvoir informer le conducteur ;
- Un dispositif de sanction graduée sera appliqué aux personnes qui ne se présenteraient pas de façon répétée au lieu et heure fixés lors de la réservation de la course, pouvant aller jusqu'à l'interdiction temporaire ou définitive d'utilisation du service ;

ARTICLE 6 : Personnes autorisées à utiliser le service

L'accès au service est autorisé à toute personne, sauf :

- Les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte ;
- Les animaux sauf les animaux d'aide à la personne sont acceptés et les animaux de petite taille voyageant dans un panier.

ARTICLE 7 : Transport des enfants

La législation oblige à transporter les enfants de moins de 3 ans dans un siège bébé et les enfants de 3 à 10 ans dans un réhausseur. Les sièges bébés et réhausseurs seront fournis par les usagers.

- Les enfants doivent s'acquitter d'un billet pour être en règle ;
- Le nombre d'enfants transporté et leur âge devront être signalés lors de la réservation.

ARTICLE 8 : Personnes à mobilité réduite

Les personnes en fauteuil roulant seront prises en charge directement à leur domicile.

ARTICLE 9 : Comportement des usagers

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, conformément à la législation en vigueur.

Il est interdit :

- De fumer, vapoter, manger et boire dans les véhicules ;
- De souiller ou détériorer le matériel.